

# Commune de Saint-Martin-de-la-Brasque

Département du Vaucluse (84760)

## Plan Local d'Urbanisme

### 7.7 Zone de Prémption des Espaces Naturels Sensibles



Akène Paysage  
19 Allée de Lodena  
13 080 LUYNES  
Tèl : 04 42 60 94 37

Auddicé Environnement



Agence Sud  
Rue de la Claustre  
84 390 SAULT  
Tèl : 04 90 64 04 65

Atelier d'Urbanisme Michel Lacroze  
et Stéphane Vernier



8, place de la Poste  
Résidence Saint-Marc  
30 131 PUJAUT

Tèl : 04 90 26 39 35  
Fax : 04 90 26 30 76  
atelier@lacroze.fr

Elaboration du PLU	Prescription 14 mars 2007	Arrêt 24 juillet 2017	Mise à l'enquête 28 février 2018	Approbation 10 déc. 2018
-----------------------	------------------------------	--------------------------	-------------------------------------	-----------------------------



CONSEIL GENERAL

DELIBERATION N° 2014-785

Le vendredi 19 septembre 2014, le Conseil Général s'est réuni Salle du Conseil Général, sous la présidence de : *Monsieur Claude HAUT*

**Etaient présents :**

Monsieur Xavier BERNARD, Monsieur Jean Baptiste BLANC, Monsieur Pierre BOYER, Monsieur André CASTELLI, Monsieur Maurice CHABERT, Monsieur Alain DUFAUT, Monsieur André FARAUD, Monsieur Jean-Michel FERRAND, Monsieur Michel FUILLET, Monsieur Claude HAUT, Monsieur Thierry LAGNEAU, Monsieur Jean-Pierre LAMBERTIN, Monsieur Maurice LOVISOLO, Monsieur François PANTAGENE, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Gérard SANTUCCI, Monsieur Michel TAMISIER, Monsieur Claude TOUTAIN .

**Etai(en)t absent(s) :**

Monsieur Patrick BASSOT, Madame Marie-Claude BOMPARD, Madame Marie BRUN .

**Etai(en)t absent(s) et a (ont) donné procuration :**

Monsieur Olivier FLORENS à Monsieur Jean-Pierre LAMBERTIN, Madame Michèle FOURNIER-ARMAND à Monsieur Claude HAUT, Monsieur Christian GONNET à Monsieur Alain DUFAUT.

\* \* \* \*  
\* \*

**MISE EN PLACE D'UNE ZONE DE PRÉEMPTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES SUR L'ETANG DE LA BONDE ET SES ABORDS**

Au terme du présent rapport, et après avis de la commission Santé-Environnement-Transports publics je vous propose :

Considérant la loi n°85-729 du 18 juillet 1985 qui a attribué aux Départements la compétence pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles,

Considérant la délibération n°93-82 du 24 juin 1993 du Conseil général lui attribuant la compétence d'acquisition au titre des espaces naturels sensibles en mettant en place le périmètre de préemption en accord avec les communes concernées,

Considérant la délibération du 15 avril 2011 du Conseil général, déléguant au Président du Conseil général l'exercice du droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles pour la durée de son mandat,

**DE CREER** un périmètre de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur l'Etang de la Bonde et ses abords, sur les territoires des communes de CABRIERES-D'AIGUES, LA MOTTE-D'AIGUES, PEYPIN-D'AIGUES et SAINT-MARTIN-DE-LA-BRASQUE, selon les plans de situation et de délimitation, joints en annexe.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer, au nom du Département, tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Cette décision est sans incidence sur le budget départemental.

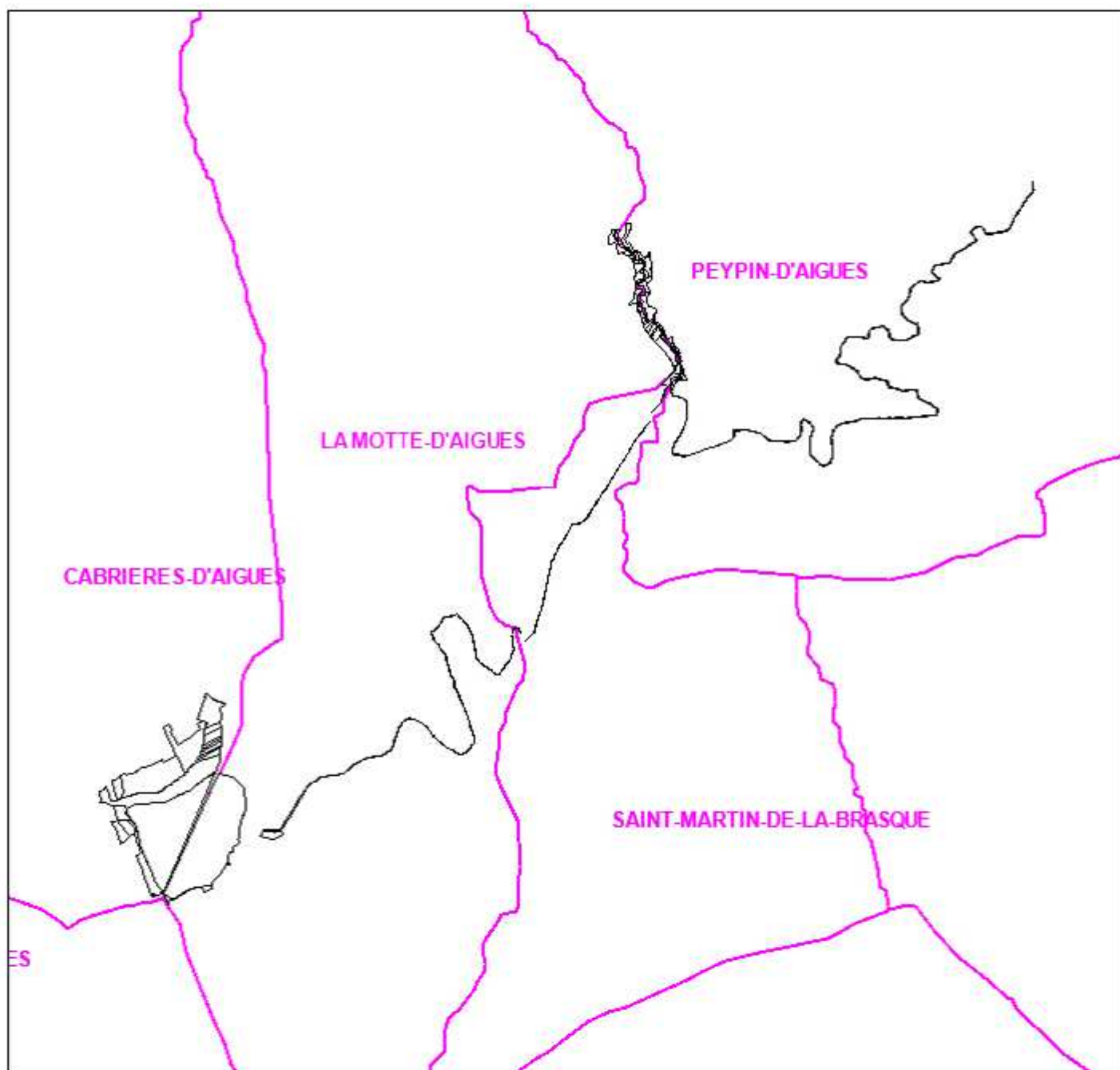
Après en avoir délibéré, le Conseil Général décide d'adopter la présente délibération.



**Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claude HAUT', is written over a set of three parallel horizontal lines. The signature is stylized and somewhat abstract.

**Claude HAUT**

**Zone de préemption Espaces Naturels Sensibles  
- Plan de situation (2) -**



-  Limites communales
-  Parcelles classées en zone de préemption

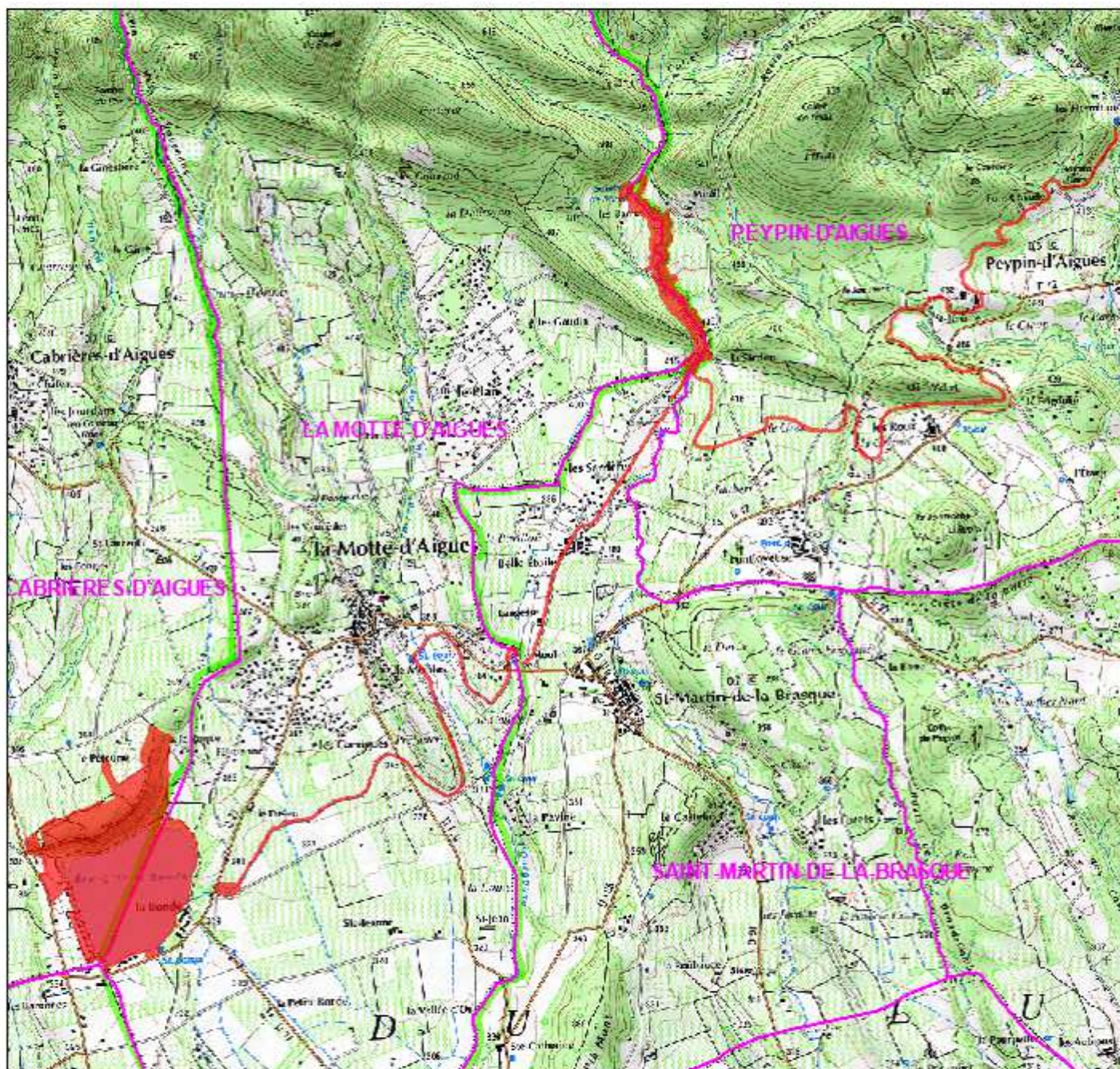
échelle : 1/35 000





DADD - Service rivières, espaces naturels  
- juillet 2014 -



## Zone de préemption Espaces Naturels Sensibles - Plan de situation (1) -



-  Limites communales
-  Parcelles classées en zone de préemption

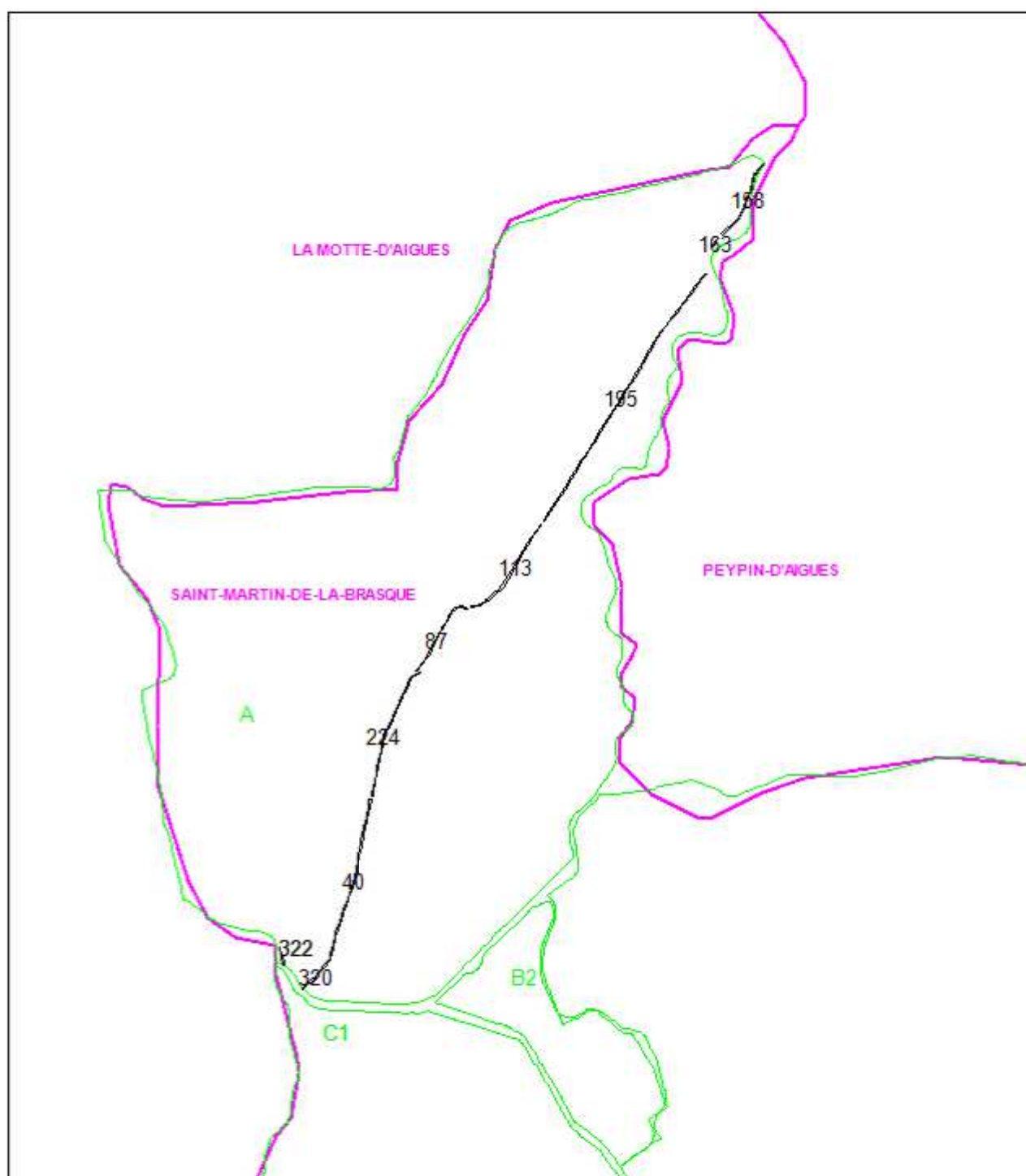
échelle : 1/30 000



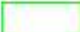
DADD - Service rivières, espaces naturels  
- juillet 2014 -

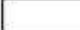


## Zone de préemption Espaces Naturels Sensibles - Plan de délimitation 3/4 - Saint-Martin-de-la-Brasque -



 Limites communales

 Limites de sections cadastrales et leurs numéros

 Parcelles classées en zone de préemption et leur numéros

